

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2010 – 19 H**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDIRAS a été convoqué octobre deux mille dix, en session ordinaire, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales pour le dix neuf octobre deux mille dix à dix neuf heures

Le Maire,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLETANT, Maire de LANDIRAS, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, le dix neuf octobre deux mille dix à dix neuf heures au lieu habituel de ses séances.

**Présents : M. PELLETANT JM, MME BARADUC L, M. AMANIEU Y., Mme MENERET V., MM TRENIT B., GIROIRE A., BARO JP., MME REYNAUD V., M. HARDY M., Mme ROUPP N. MM DUFOUR P., RICAUD B., GOSSART JM., Mmes HERY-BOUÉ C., MARQUETTE M.**

**Absents excusés : M. ANDRÉ L. (pouv. à Mme BARADUC), M. COURTABESSIS P. (pouv. à Mme MARQUETTE) – M. CARREYRE T., Mme VIGNATI E.**

**Secrétaire de séance : Mme BARADUC Line**

### **Ordre du jour :**

- Achat terrain Claousets
- Achat terrain Menon Sud pour régularisation implantation pompe de refoulement réseau assainissement
- Cession à la commune d'un terrain situé à Jeamnets Est
- Mise en œuvre enquête publique pour déplacement emprise chemin rural de Lègue
- Signature convention avec le Cabinet Nechtan pour études préalables CAB 2 et CAE
- Acceptation fonds de concours d'aide à l'équipement des communes versé par la Communauté de Communes
- Versement d'une subvention à l'Association alternative LGV
- Signature convention de mise à disposition de locaux et du personnel dans le cadre du transfert des compétences « construction, aménagement, entretien et gestion des bibliothèques existantes ou futures et « actions de développement d'un réseau de lecture publique autour de la médiathèque, des bibliothèques, et actions d'animations » à la Cté de Communes
- Admissions en non valeur
- Approbation du rapport annuel 2009 du prix et qualité du service public d'assainissement collectif
- Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (Syndicat des eaux de Budos)
- Présentation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Cté de Communes)

QUESTIONS DIVERSES.

### **APPROBATION DU P.V. DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010**

Mme MENERET fait remarquer que le transport des élèves par le Conseil des Parents d'élèves de Langon revient à 750€ par élève et que le coût demandé à la collectivité est de 577,60€.

M. AMANIEU a relevé une erreur sur le compte rendu du rapport annuel 2009 d'assainissement : l'augmentation des recettes du délégataire a augmenté de 0,94% et non de 9% comme mentionné.

Le P.V. est adopté à l'unanimité.

M. le Maire explique que sur l'ordre du jour le vote du point 4 est annulé, étant donné le manque de précisions à ce jour.

Trois délibérations sont par contre ajoutées :

- signature du marché d'ingénierie Socama pour la rue Henri Laval
- virement de crédits pour les travaux au stade
- demande de compétence MARPA à la CDC

### **1. ACHAT PARCELLES H807 ET H808 Indivision Fauthous**

Monsieur le Maire explique que l'indivision Fauthous accepte de vendre à la commune les parcelles H 807 et H 808, d'une contenance de 3 280 m<sup>2</sup>, situées aux Claousets dans la zone AU1 et l'emplacement N°5 réservé par la commune. Ces parcelles ont été estimées par les domaines à 80 000 €. Monsieur le Maire propose d'appliquer la marge de 10% octroyée aux autres vendeurs. Il restera ensuite 2 ou 3 parcelles à acquérir dans cette zone réservée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme BARADUC ne participant pas au vote), accepte d'acquérir ces parcelles pour la somme de 88 000 € et charge Monsieur le Maire de signer l'acte.

### **2. ACHAT PARCELLES F 566 INDIVISION DUPRAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une pompe de refoulement du réseau d'assainissement collectif est implantée sur le domaine privé de l'indivision Duprat, parcelle F 566 sise à Menon Sud.

Afin de régulariser cette situation Monsieur le Maire propose que la Commune devienne propriétaire d'une emprise de 64m<sup>2</sup> sur la parcelle F 566 pour la somme de 150 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'acquérir cette emprise et charge Monsieur le Maire de signer l'acte.

Le Conseil Municipal accepte de changer l'ordre des délibérations pour libérer les enfants du conseil municipal jeune qui sont venus assister à la séance et entendre la délibération (classée N°5) qui les concerne.

### **3 Acceptation des fonds de concours d'aide à l'équipement des communes versés par la Communauté des Communes**

M. le Maire rappelle que la Communauté des communes a créé le FC DAEC (fonds de concours d'aide à l'équipement des communes) qui donne la possibilité à la commune de Landiras d'obtenir une subvention de 7 949€ pour financer des équipements.

Cette dotation est assortie d'un autofinancement communal au moins égal à cette attribution.

Le Conseil municipal jeune ayant souhaité qu'une seconde table soit installée dans la cour de récréation (689€ HT) et que 2 cendriers urbains (301€ HT) soient mis à la disposition du public, Monsieur le Maire propose d'acquérir ces éléments grâce à cette subvention.

A ces achats sont ajoutés pour le stade, 4 buts rabattables, 2 tables et bancs, ainsi que 2 filets pare-ballons, le tout pour un coût de 14 240€ HT.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement du FCDAEC et approuve le plan de financement suivant :

-FCDAEC .....	7 949,00 €
-autofinancement.....	11 104,36 €
-Total TTC.....	19 053,36 €

Monsieur le Maire précise que les anciens poteaux du stade seront enlevés par le personnel municipal mais qu'il sera demandé à l'entreprise d'installer les filets pare-ballons. Monsieur RICAUD demande qu'un coup de girobroyeur soit passé dans le bois d'en face. Les figurines sécuritaires demandées par le conseil municipal jeune et destinées à être implantées aux abords des abribus et de l'école feront l'objet, en raison de leur coût, d'une réflexion lors du budget 2011.

### **4-Cession parcelle D 2154 par Mme Labarbe née Dalbavie**

Monsieur le Maire explique qu'au fond des Jeamnets une grange vient de se vendre et qu'à cette occasion Mme LABARBE propose de céder à la commune la parcelle D 2154 d'une superficie de

40a. M. TRENIT explique que cette parcelle servait jusque là de passage pour accéder à des terrains voisins mais que ce passage relevait du domaine privé. Au terme d'une enquête publique cette parcelle pourra être intégrée par la commune au chemin rural N°157. Dans un premier temps l'acquisition de cette parcelle facilitera la desserte en réseaux des habitations nouvellement aménagées.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la cession de cette parcelle et charge Monsieur le Maire de signer l'acte, étant entendu que les frais de document d'arpentage et d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Comme annoncé préalablement le point N° 4 de l'ordre du jour envoyé aux élus a été annulé. Monsieur le Maire explique que le chemin rural N°81 qui passe à Lègue a été plus ou moins annexé par un riverain ce qui a pour conséquence d'enclaver une maison voisine pour le moment desservie que par un chemin privé appartenant au même riverain qui semble t-il, fait des difficultés.

La situation fait l'objet d'un contentieux qui perdure déjà depuis de nombreuses années ; actuellement la situation est très tendue entre les 2 voisins.

La commune est prête à engager un échange entre le chemin rural annexé et le chemin privé mais ce dernier n'a pas de références cadastrales précises ce qui rend pour le moment l'échange impossible. M. HARDY pense que la meilleure solution est de rouvrir le chemin rural en demandant la restitution de la partie annexée.

Monsieur le Maire présente toutes les pièces (plans, actes notariés, lettres, convocations, etc.) nécessaires à la compréhension de la situation et relatives aux efforts faits par M. REDON et M. GERTOUX, anciens maires, ainsi que par Mme BOYREAU, riveraine, pour trouver une solution. Malheureusement, cette affaire est complexe et demande à être approfondie.

#### **4-Convention avec la SARL NECHTAN pour les études préalables de la CAB2 et CAE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 5 bureaux d'études ont répondu à la consultation organisée dans le cadre de l'élaboration des études préalables de la Convention d'Aménagement du Bourg N°2 et de la Convention d'Aménagement des Ecoles.

Cette consultation s'est achevée par une audition des 4 meilleurs candidats en présence des représentants du CAUE33, du Conseil Général et d'élus.

C'est le cabinet NECHTAN qui a été désigné pour un coût de prestation de 14 710,80 € TTC pour la CAB2 et 11 242 € TTC pour la CAE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec le cabinet NECHTAN.

#### **6- Versement d'une subvention à l'Association Alternative.**

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Association alternative LGV constituée d'élus du Lot et Garonne et sollicitant une subvention de 1 000 € dans le but de réaliser une étude comparative (coût 90 000 €) basée sur l'aménagement en voie rapide et sécurisée de la ligne existante Bordeaux-Toulouse dans le cadre d'une proposition contradictoire au projet de ligne à grande vitesse Bordeaux Toulouse.

Vu l'avancée du projet Mme HERY BOUÉ demande si une telle étude est encore utile. Monsieur le Maire signale que la CDC de Montesquieu a aussi un projet d'étude pour lequel notre aide financière sera sûrement demandée. M. TRENIT pense qu'une telle étude peut encore être utile aux négociations, comme la contre-étude du centre d'enfouissement de Guillos qui n'a pas été inutile.

Monsieur le Maire trouve la somme de 1 000 € trop importante.

M. HARDY serait prêt à octroyer 1 000 € s'il était sûr que cela avait une incidence sur le passage ou non de la LGV sur notre commune, mais il croit le projet trop avancé.

Monsieur le Maire souhaite attribuer quand même une petite subvention. M. Gossart trouve que le montant demandé par l'association n'est pas exagéré. Mme MENERET fait remarquer que certaines associations de la commune ne reçoivent pas autant.

Mme BARADUC pense qu'il faut informer cette association du Lot et Garonne que Monsieur le Maire s'est engagé à travailler avec les élus de la CDC de Montesquieu. M. HARDY suggère que

la commune fasse un courrier à cette association en leur demandant d'associer leur démarche avec celle de la CDC de Montesquieu au lieu d'aller vers 2 études séparées.  
Cette idée est retenue par le Conseil Municipal.

### **7-Signature de conventions de mise à disposition du personnel et du local de la bibliothèque**

Monsieur le Maire expose qu'une première convention avec la Communauté des communes de Podensac est nécessaire pour la mise à disposition de l'agent communal chargé de la bibliothèque de Landiras pendant 19 heures par semaine.

Une deuxième convention règle les conditions de mise à disposition des locaux concernés afin que la CDC exerce sa compétence autour des médiathèques et bibliothèques. Monsieur le Maire fait remarquer que la commune continue à assurer en responsabilité civile les locaux et les équipements et doit renoncer à tout recours envers la CDC en sa qualité d'occupant. La communauté de communes s'engage à rembourser toute dégradation occasionnée pendant la durée de l'activité de la bibliothèque ; de même elle s'engage à indemniser la commune pour les charges d'énergie suivant une base d'utilisation.

Mme Reynaud s'interroge sur leur demande d'un double des clés.

Le Conseil Municipal adopte la délibération avec 12 POUR, 4 ABSTENSION, 2 CONTRE.

### **8-Admissions en non valeur**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'admission en non valeur du trésorier de Podensac pour des sommes irrécouvrables de 6,08€ et 283,81€ concernant des frais de garderie sur les exercices 2007, 2009 et 2010. Ces sommes seront portées en dépense du budget en cours au compte 654.

La délibération est votée à l'unanimité.

### **9-Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Tous les élus ayant pu prendre connaissance de ce rapport, Monsieur le Maire fait remarquer que ce sont actuellement 1 274 habitants qui sont raccordés à la station et que l'on est encore loin de la charge maximale d'épuration.

Mme BARADUC relève que la part communale encaissée s'est élevée pour 2009 à 92 796 € avec une diminution de 3,59% malgré une augmentation d'abonnés. Cette diminution peut s'expliquer à la fois par les économies d'eau mais aussi peut-être par des retards d'encaissement.

Une famille raccordée au réseau d'assainissement et qui consomme 120m<sup>2</sup> d'eau potable paie 566,72€ par an.

Monsieur le Maire note que la commune n'a pas augmenté sa part alors que l'exploitant a augmenté la sienne de 0,94%

Le Conseil Municipal adopte le rapport à l'unanimité.

### **10- Signature du marché d'ingénierie avec SOCAMA pour la rue H. Laval et le collecteur de La Mouliasse**

Monsieur le Maire propose le marché d'ingénierie pour le chemisage du réseau d'assainissement de la rue H. Laval et la réparation du collecteur de La Mouliasse sur 60m.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres : SERVICAD et SOCAMA.

C'est le Cabinet SOCAMA qui a été retenu en sa qualité de mieux disant et après une révision à la baisse de 0,75% du taux des honoraires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition de maîtrise d'oeuvre et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

### **11-Décisions modificatives N°2 et N°3**

Des virements de crédits sont nécessaires en dépenses de fonctionnement ( 2 600 €) compte 022 vers le compte 6574 relatif aux subventions pour les associations et en dépenses d'investissement (16 900 €) du compte 020 vers le compte 2188 opération 139 stade municipal.

## **12-Demande de modification des statuts de la Communauté des communes et candidature de la commune pour l'implantation de la MARPA.**

La commune de Landiras sollicite la Communauté des communes pour qu'elle prenne la compétence MARPA et dépose sa candidature pour son implantation.

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'enquête gérontologique qui met en évidence la nécessité d'une telle structure mais qui fait aussi un état des autres structures d'accueil de jour déjà mises en place ou s'avérant nécessaires.

Une telle demande lui paraît en accord avec les souhaits exprimés depuis longtemps par Landiras auprès de la CDC qui jusqu'à ce jour n'a pas réalisé grand chose sur la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a laissé passer la date pour prendre les mesures d'exonération de taxe foncière (TFNB) en matière d'agriculture biologique. La discussion sur le sujet avec la majorité des élus ayant confirmé que cette mesure était injuste vis à vis des autres agriculteurs de la commune ; le conseil municipal n'aurait de toute façon pas pris de décision. Mme BARADUC rappelle que l'interrogation des élus était de savoir si l'exonération portait sur la totalité de la propriété ou simplement sur les terres cultivées en mode biologique. Monsieur le Trésorier de Podensac a confirmé qu'il s'agissait d'une exonération de l'ensemble de la propriété.

Monsieur le Maire présente ensuite le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et fait remarquer que la facture a augmenté de plus de 3%. M. HARDY fait part de quelques références bretonnes en matière de régie assez positives pour l'abonné ; il espère une réflexion des élus sur le sujet avant les nouveaux contrats. Monsieur le Maire pense que seul ça ne sera pas possible ; en matière d'eau potable les communes sont en syndicat alors que pour l'assainissement Landiras est seule et aucune autre commune du syndicat ne termine son contrat à la même date.

Monsieur le Maire présente ensuite le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. En 2009 la CDC a collecté 281kg par habitant d'ordures ménagères pour 287kg en 2007. En déchets recyclables elle a collecté 86,62kg par habitant soit une augmentation de 8,1% par rapport à 2008. La part des tonnages de collecte sélective par rapport aux déchets totaux est de 23,6% ; elle n'était que de 21,8% en 2008. La conclusion est que les gens trient davantage ce qui augure bien pour 2011...

M.TRENIT informe le conseil municipal que les travaux de voirie 2010 à la charge de la CDC vont bientôt commencer. Il regrette qu'ils soient réalisés en hiver. Aussi pour 2011 la commission voirie de la CDC a décidé de faire les prévisions dès le mois d'octobre. Pour Landiras la rue du 15 août à Menon sera refaite, ainsi que la rue de l'Airial à Artigues ; un bicouche sera fait sur les petites rues de ces quartiers. Les travaux de la Haoun sont bientôt terminés ; il restera à ensemercer et à aménager l'espace.

Les travaux du Bourdieu et de Boiste sont terminés.

Mme MARQUETTE demande des nouvelles du don de la Chapelle de Brax. Monsieur le Maire a fait réaliser le bornage ; la conclusion de l'affaire est retardée par les événements récents.

La séance est levée à 21h10.